



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 31 mai 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	23/05/2013
Affichage	23/05/2013

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : CULTURE 2.

**OBJET : CENTRE D'ART
CONTEMPORAIN –
BIENNALE PRINTEMPS.**

Etaient Présents : DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée.
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard.
NICOLOSO Alain pouvoir à DAVANTURE Bruno.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
BRUNET Pascale pouvoir à JIMENEZ Claude.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, VALDENNAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Laetitia CODURI.

Dans la perspective de faire du Centre d'Art Contemporain un lieu d'expositions, d'échanges culturels et pédagogiques tout au long de l'année, et avec la volonté de faire émerger, connaître et reconnaître les talents Hauts Alpains, il est proposé de relancer, à compter du printemps 2014, la biennale artistique « d'ici et d'aujourd'hui ».

Mediums : Tous médiums (dessin, peinture, sculpture, photographie, installations, vidéo ...).

Période : La biennale sera ouverte à compter du printemps 2014 sur une période couvrant les trois zones des vacances scolaires soit quatre à cinq semaines.

Horaires : Le Centre d'Art Contemporain sera ouvert, tous les jours sauf le lundi, de 15h00 à 19h00. Entrée libre et gratuite.

Les artistes seront sélectionnés par le comité de sélection en place et soumis au règlement intérieur du Centre d'Art Contemporain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le principe de la mise en place d'une telle biennale dont les modalités seront précisées dans l'appel à candidatures qui interviendra dans le courant de l'été.
- De solliciter, pour la biennale 2014, une subvention de 2 000 € auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 06 JUIN 2013
PUBLIÉ LE 06 JUIN 2013
NOTIFIÉ LE 11 JUIN 2013